



règlement interne

Chapitre 1 : Appartenance au club

Est seul réputé appartenir au club et peut participer aux entraînements et aux compétitions celui ou celle qui a fourni :

- Les documents nécessaires à l'obtention de la licence et le règlement financier demandé.
- Le certificat médical d'aptitude à pratiquer l'athlétisme.

Chapitre 2 : Comportement

Politesse : Chaque membre du club est tenu à l'observation des règles de politesse quelque soit le lieu et la situation.

Respects des horaires : Les membres du club doivent rigoureusement respecter les horaires fixés (entraînements, compétitions, convocations, réunions,)

Absence : Toute absence prévue supérieure à 1 semaine (empêchement familial, professionnel, scolaire, blessure) doit être signalée téléphoniquement, dès que possible aux responsables des entraînements ou au dirigeant concerné.

Chapitre 3 : Responsabilités

Michel DIAZ :

06/75/13/27/80

Anthony MOURON :

06/74/83/82/86

1) des parents pour les enfants mineurs :

- D'une manière générale, les parents sont civilement responsables des faits et gestes de leurs enfants mineurs.
- Tant que l'enfant se trouve sur la voie publique, il est réputé être sous la garde et la responsabilité des parents.
- Cette responsabilité n'est transférée au club qu'à partir du moment où l'enfant se trouve à l'intérieur du stade où doit se dérouler l'activité prévue ou sur le lieu de rassemblement fixé pour un déplacement.
- Dans le cas d'un déplacement, les parents ayant laissé leur enfant doivent :
 - * s'assurer de la présence constatée du responsable concerné du club et des modalités de transport prévues pour le départ.
 - * s'informer de l'heure de retour.
 - * être présent à l'arrivée prévue.
- laisser à leur enfant un numéro de téléphone pour pouvoir les joindre en cas de retard ou de problème (les responsables feront le nécessaire pour prévenir).

2) **du club** : la responsabilité du club ne peut être engagée que pour les incidents ou accidents survenus pendant les compétitions, les entraînements en présence d'un responsable du club et les manifestations organisées par le club.

Chapitre 4 : Comportement

Les parents des enfants licenciés doivent participer, à tour de rôle, au transport des enfants lors des compétitions à l'extérieur.

Un roulement entre les parents concernés est organisé en début de chaque saison sportive (cross, en salle, sur piste ou autres). En cas d'indisponibilité, les parents désignés doivent trouver un remplacement ou un permutant et prévenir le responsable du déplacement.

En cas d'impossibilité d'arrangement, le déplacement pourra être annulé.

Les parents et les membres du club assurant les transports doivent faire preuve de la plus grande prudence et veiller avec application aux règles de la sécurité routière.

Chapitre 5 : Effets et objets personnels des licenciés

Le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'effets et d'objets personnels. Il est donc conseillé à chaque licencié de prendre les mesures de sécurité et de sauvegarde qui s'imposent.

Nous avons 2 vestiaires, un pour les filles, un pour les garçons.

Attention: plusieurs vols ont déjà eu lieu dans les vestiaires, malgré notre vigilance et malgré notre présence sur le stade. Les éducateurs essaieront de tenir les portes fermées à clé dès le début de l'échauffement.

RÈGLEMENT PARTICULIER DU MERCREDI POUR L'ÉCOLE D'ATHLÉTISME ET LES JEUNES

- Nous demandons à tous de respecter les horaires et d'arriver au stade à 13h 55' maxi pour débiter l'entraînement à 14h précise. La fin de l'entraînement est prévu à 15h 30' pour l'école d'athlétisme, 16 h pour les autres.
- Nous demandons à tous d'être équipé en permanence d'un survêtement, de chaussures de sports, d'un k-way et d'un collant long ou short.
- Nous demandons à tous d'aider les entraîneurs à mettre le matériel en place et de le ranger en fin d'entraînement. (ceci est très important et une affaire de tous)
- Les entraînements du mercredi seront toujours assurés, même pendant les vacances et même en cas de mauvais temps et de pluies. (dans ce cas l'entraînement aura lieu sous les tribunes du stade), sauf en cas de force majeure.
- Nous demandons à tous les parents de l'école d'athlétisme d'amener leurs enfants à l'intérieur du stade aux entraîneurs et de venir les rechercher à ces derniers.
- Nous demandons à tous de participer dans la mesure du possible aux compétitions proposées par vos entraîneurs. Ceux-ci donnent beaucoup de leur temps, leur satisfaction est de voir leurs athlètes participer aux compétitions pour mieux voir les progrès accomplis.
- Nous demandons à tous les parents d'essayer de suivre leurs enfants sur quelques compétitions. (un calendrier vous sera proposé afin de choisir vos jours suivant votre disponibilité)
 - Ainsi vous verrez leurs progrès et ils seront fiers de votre présence.
 - Ainsi vous aiderez le club pour le déplacement en voiture